

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Ce dossier est une pré-inscription à la micro-crèche « Eveil et lettres » à remplir et à remettre à :

➤ **eveiletlettres@gmail.com**

Veuillez noter que la pré-inscription n'a aucune valeur d'admission définitive.

La gestionnaire vous contactera, dans les meilleurs délais, pour confirmer, ou non, votre demande, suivant les places disponibles.

En cas d'acceptation de votre part des conditions d'inscription, qui vous seront envoyées par mail, vous recevrez ensuite les démarches à effectuer pour finaliser votre inscription.

S'il n'y a pas de place disponible, votre dossier sera mis en attente jusqu'à ce qu'une place se libère (si vous ne le souhaitez pas merci de me l'indiquer).

Votre enfant :

Nom :Prénom :

Sexe : masculin / féminin.....

Date de naissance :
ou

Date prévue de l'accouchement :

Date précise d'entrée à la micro-crèche :

Représentants de l'enfant : (* Champs obligatoires)

	<u>Représentant légal 1</u>	<u>Représentant légal 2</u>
Nom*		
Prénom*		
Adresse*		
Téléphone portable*		
Téléphone travail		
Email*		
Profession*		
Lieu de travail		
Employeur		

Revenu du ménage N- 2 (exemple : pour 2024 il est demandé les revenus de 2022) :

Revenu du représentant légal 1	Revenu du représentant légal 2
→	→

Frère(s) et/ou sœur(s) (nom, prénom, date de naissance) :

1/

2/

3/

Jours d'accueil de l'enfant (nous proposons des forfaits à la journée)**Veillez inscrire « OUI » dans les cases correspondantes à votre demande :**

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

La société dans laquelle vous travaillez peut prendre en charge une partie ou la totalité du forfait (Un montant minimum de 15% du montant global reste à votre charge)

Grâce à un dispositif fiscal particulièrement attractif, toutes les entreprises peuvent proposer, à leurs salariés et à leurs dirigeants, des places dans la micro-crèche, vous permettant de réduire ce budget.

Récupération jusqu'à 83% de sa dépense en micro-crèche

33% au titre des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés et jusqu'à 50% au titre du crédit impôt famille (CIF).

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter ou à vous tourner vers le service comptable de votre entreprise.

Votre société peut-elle prendre en charge le mode de garde de votre enfant ?

- ☐ OUI
☐ NON
☐ JE N'AI PAS ENCORE L'INFORMATION

A savoir :**Fermeture de la micro-crèche :**

- 3 semaines au moins d'Août
- 1 semaine aux vacances de fin d'année
- 1 semaine aux vacances de printemps
- Les jours fériés

Les dates vous seront précisées lors de votre inscription définitive.

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que la Micro-crèche Eveil et Lettres, en sa qualité de responsable de traitement, collecte vos données afin de pouvoir répondre à votre message. Ces données sont traitées conformément au RGPD.
Pour en savoir plus, consultez nos mentions légales et notre politique de confidentialité.